

VOUS VOULEZ CONNAÎTRE LE COÛT DE VOS TARIFS PERSONNALISÉS ?

La Ville de Valenciennes met à votre disposition un outil pour simuler votre nouveau tarif.

[Vous aurez besoin de votre quotient Familial]

Rendez-vous sur : <https://valenciennesportailfamille.valenciennes.fr>



POUR EN SAVOIR +

OÙ TROUVER MON QUOTIENT FAMILIAL ?

Vous pouvez consulter votre quotient familial sur le site internet de la CAF: www.caf.fr

Nous rappelons que votre quotient familial est actualisé chaque année en janvier.

C'est ce nouveau QF qui sera pris en compte pour vos tarifs 2022.

NOUVELLES TARIFICATIONS DES SERVICES AUX FAMILLES



valenciennes.fr



Ville de
Valenciennes

Une tarification plus simple et plus juste pour simplifier la vie des familles !

LA REFORME DES TARIFS DES SERVICES AUX FAMILLES C'EST :

- un tarif personnalisé pour chaque famille avec une facturation plus juste, sans effet de seuil,
- une base de calcul unique pour tous les services pour plus de simplicité,
- des tarifs plus avantageux pour la majorité des familles.

CE QUI CHANGE

- mise en place d'un tarif individualisé,
- baisse du tarif de base de la restauration scolaire à 1,00€ (au lieu de 1,73 €)
- baisse du tarif de base de l'accueil périscolaire à 0,45 € * (au lieu de 0,80€)

* tarif pour l'accueil d'un enfant et par accueil.

CE QUI NE CHANGE PAS

- le maintien par la municipalité des budgets dédiés pour offrir toujours plus de services aux familles. *Aucune famille, même au QF élevé, ne paie le coût réel des services.*
- une qualité des services proposés optimale
- le portail E-Famille



POURQUOI UNE NOUVELLE TARIFICATION ?

Soucieuse d'apporter un service de qualité aux familles, et afin de proposer un ensemble de tarifs plus juste, plus équitable, et correspondant à la situation réelle de chaque foyer (revenus et composition familiale), la Ville de Valenciennes a décidé de mettre en place une nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2022.

COMMENT EST CALCULÉE CETTE NOUVELLE TARIFICATION ?

Elle est calculée sur la base des revenus du foyer et des enfants à charge, selon le modèle vertueux de la CAF. Elle permet ainsi de faciliter l'accès à la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil en centre de loisirs (ALSH) en limitant les effets de seuil et en luttant contre les iniquités sociales.

Il y aura désormais autant de tarifs que de situations familiales.

LES NOUVEAUX TARIFS

Vous pourrez calculer votre nouveau tarif en utilisant le simulateur mis à disposition sur le **Portail Famille de Valenciennes**.

	Tarifs pour les Valenciennois		Tarifs pour les extérieurs	
Quotient familial	Tarif minimum QF ≤ 450€	Tarif maximum QF ≥ 1400€	Tarif minimum QF ≤ 450€	Tarif maximum
Pause méridienne	1,00€	4,50€	3,00€	7,00€
Accueil périscolaire / péricentre	0,45€	2,00€	1,35€	3,30€
ALSH	3,00€	9,00€	9,00€	18,00€

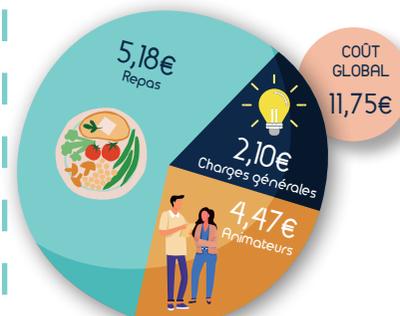
LA PAUSE MÉRIDienne

Véritable temps d'accueil (d'une durée de 2h), la pause méridienne est l'occasion pour vos enfants de profiter d'un repas équilibré (à base de produits bio et issus de circuits courts) et d'activités culturelles, sportives et ludiques menées par des animateurs diplômés.

Ce temps périscolaire représente un coût global de 11,75€ par enfant. **Quelque soit le revenu, la Ville finance au moins 61 % de ce coût.**

Par cette nouvelle tarification, la Ville de Valenciennes maintient son niveau d'accompagnement pour toutes les familles et permet désormais aux familles les plus modestes d'accéder au tarif de 1€ par enfant.

DÉCOMPOSITION DU COÛT DE LA PAUSE MÉRIDienne



FINANCEMENT DU SERVICE PAR LA VILLE

